

Du point de vue canadien, toute évaluation réaliste et constructive devra tenir compte, entre autres, des considérations suivantes :

- On ne peut "désinventer" les techniques existantes, encore que leurs applications puissent être infléchies de façon à renforcer la sécurité mutuelle. (C'est là la fonction centrale du processus actuel de limitation des armements et de désarmement.)
- Il est difficile de dire où finit la recherche non militaire et où commence la recherche militaire, car nombreuses sont les techniques qui ont des applications à la fois militaires et civiles.
- On ne peut non plus arrêter ou inverser le progrès technique dans le domaine militaire, bien que son cours puisse être modifié par des choix politiques délibérés. De fait, ce sont les choix et les intentions politiques plus que la nature des techniques elles-mêmes qui déterminent au premier chef l'importance des systèmes d'armements.
- Si la recherche militaire peut avoir des résultats utiles pour le secteur non militaire, l'expérience semble bien prouver que dans la plupart des cas elle ne constitue pas un moyen efficace d'exploiter les résultats de la recherche à des fins non militaires (en partie parce que le "transfert" de ces résultats au secteur civil est impossible pour des raisons de sécurité). L'affectation à la recherche militaire d'une part disproportionnée des ressources limitées consacrées à la recherche en général peut par conséquent avoir pour effet indirect de priver l'économie civile et la société de ressources très nécessaires.
- L'affectation incontrôlée au secteur militaire de ressources destinées à la recherche peut contribuer à l'apparition d'une "mentalité de course aux armements" soit directement en accélérant la mise au point de nouveaux systèmes d'armements, soit en accentuant la perception d'intentions hostiles.
- Enfin, la recherche militaire peut contribuer directement au processus de limitation des armements et de désarmement grâce à la mise au point de techniques de vérification efficaces et économiques des accords de limitation des armements.

Ces facteurs semblent indiquer qu'il est souhaitable d'assurer un contrôle plus efficace sur l'orientation des processus qui détermineront les types de systèmes d'armements et de défense dont on disposera à l'avenir. Une plus grande franchise et une plus grande transparence dans le domaine de la recherche militaire constitueraient un premier pas indispensable à cet égard. Il serait utile, lors de la présente session extraordinaire, d'examiner la faisabilité et l'utilité potentielle d'un système de notification, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, qui encouragerait tous les Etats à communiquer des informations sur leurs activités actuelles et prévues de recherche-développement dans le domaine militaire et à permettre le libre accès à ces informations. Elles pourraient comprendre des indications sur l'ampleur des activités (dépenses, nombre de